



Faire annuler les intérêts chez un huissiers?

Par **madamemarmite**, le **22/05/2014** à **09:16**

Bonjour,

Ce problème concerne mon conjoint...

Suite à son divorce en 2008, il a été condamné à verser une pension compensatoire de 45.000 euros + 600 euros de pension alimentaire par enfants (il en n'a 3). a l'heure actuelle, il doit environ 130.000 euros au totale.

100.000 euros pour la pension compensatoire + 30.000 euros d'arriéré de pension alimentaire.

Aujourd'hui, il est au rsa...

Son père est décédé et sa part d'héritage part donc entièrement pour son ex. Elle vient de toucher 30.000 euros. Et ce n'est pas fini..

Le soucis est que sa dette initiale a doublé en 6 ans chez l'huissier. Y a t'il un moyen de faire annuler les intérêts?

Un juriste m'a dit que le seul moyen était de faire un courrier de remise gracieuse mais ce fameux huissier ainsi que son ex sont particulièrement méchants donc aucune chance pour la grâce.

Pourriez vous m'aider svp car j'en suis à ne plus dormir de la nuit.

Merci